



1. A QUOI SERT UNE SUBVENTION ?

La **subvention ordinaire** contribue au **fonctionnement global** de l'association ou à des projets réguliers initiés et mis en œuvre par l'association sur le territoire de Saint-Nazaire.

La **subvention exceptionnelle** contribue à un projet spécifique et unique. (cf. 3. Quand déposer sa demande ?)

2. QUI PEUT DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION ?

Les associations :

- ✓ déclarées depuis **au moins 1 an** ;
- ✓ **inscrites sur le Portail des aides** de la Ville ;
- ✓ en lien avec une **direction thématique** de la Ville : égalité, sport, culture, etc...



Pour une **première demande**, il est nécessaire de prendre contact au préalable avec le **Service vie associative** avant de déposer votre dossier afin de définir votre parcours

3. COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE ?

1. Se connecter à son compte sur le Portail des Aides - <https://pda.saintnazaire.fr>

Sur votre espace personnel, aller dans « **Mes demandes** » puis « **Déposer ma demande** ».

2. Choisir le type de subvention : sélectionner le dispositif correspondant à votre demande

3. Déposer votre demande : compléter le formulaire.

4. Transmettre votre demande : vérifiez les informations saisies et cliquez sur « transmettre ».

N.B : En cas de demande de contribution(s) ou pièce(s) supplémentaire(s) par la collectivité, l'association dispose de **21 jours** pour apporter la pièce et/ou l'information manquante(s).

4. QUAND DÉPOSER SA DEMANDE ?

Subvention ordinaire, dite de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
Octobre : campagne annuelle de demandes de subventions ordinaires	Une demande de subvention exceptionnelle, pour un projet spécifique, suit une procédure particulière .
Novembre et décembre : instruction des dossiers par les directions thématiques.	Le téléservice est accessible uniquement sur invitation , après présentation du projet à la direction thématique concernée .
1er conseil municipal de l'année : publication des avis favorables	Vous souhaitez déposer une demande ? Prenez contact avec votre Service référent en mairie (direction thématique) ou auprès de la vie associative.
2ème trimestre : mise en paiement	

5. CONSEILS

Anticipez votre demande et préparez suffisamment tôt les informations et documents nécessaires à votre dossier :

- ✓ Le compte rendu de la dernière AG
- ✓ Les rapports annuels (moral, d'activité, financier)
- ✓ Le formulaire financier que vous pouvez déjà préparer et télécharger via ce [lien](#)

Besoin d'une info pour votre asso ? <https://www.saintnazaire.fr/demarches/#ancre-associations>

Une question ? **Agora 1901 – Maison des Associations et de l'engagement citoyen** est le **lieu ressource** pour les associations ! 2 bis Avenue Albert de Mun – 44 600 Saint-Nazaire. Du lundi au vendredi : 9h à 12h30 et 14h à 17h30
Fermeture au public le jeudi matin. 02 40 00 79 10 – vieassociative@saintnazaire.fr

6. AUTRES FORMES DE SOUTIEN

Subventions ordinaires Agglomération : deveco@saintnazaireagglo.fr

Contrat de Ville et Cité éducative : servicevqcv@saintnazaireagglo.fr

Réservations régulières de salles (avril/mai 2027) : vieassociative@saintnazaire.fr

PLANNING PRÉVISIONNEL DES ÉVÉNEMENTS * evenementiel@saintnazaireagglo.fr

Campagne et contact	Dépôts des candidatures	Réponse de la collectivité	Modalités de saisie
Grande tablée 9 ou 16 octobre 2027	Mars 2027	Avril 2027	Portail des Aides
Saint-Nazaire Côté Plages Été 2027	Début décembre 2026	Mars 2027	Portail des Aides
Fête de la musique 21 juin 2027	Mars 2027	Mai 2027	Candidature
Place aux associations septembre 2027 placeauxassociations@saintnazaire.fr	Mai 2027	15 juin 2027	Portail des Aides
Féeries - Décembre 2027	Avril 2027	Juin 2027	Portail des Aides
Grande Marée – juin 2027	Mi-novembre 2026	Février 2027	Portail des Aides

NB : SN Côté Nature revient en mai 2028



LE SAVIEZ-VOUS ?

Tenez-vous informé via la newsletter, dates, atelier et accompagnements vous seront proposés : <https://www.saintnazaire.fr/newsletter-associations/>

Diversifiez vos financements avec Essor, la plateforme qui fait grandir vos projets.
<https://www.essor-paysdelaloire.org>

Service Vie associative

Agora 1901 - Maison des associations et de l'engagement citc
02 40 00 79 10 – vieassociative@saintnazaire.fr

